

**COMMUNE DE GRIGNON****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2019**

---

Le seize avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

\*\*\*\*\*

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David ;  
*formant la majorité des membres en exercice.*

Étai(en)t excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette (pouvoir à Madame BUSALB Corinne), Monsieur CARRABIN André (pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal), Monsieur GHEZZI Rémi (pouvoir à Monsieur TORDJMANN David), Madame MOLLIER Annick (pouvoir à Madame BLANC Lina), Monsieur PAVIOL Franck (pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie)

Était absent (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur CREMONE Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur TORDJMANN David

\*\*\*\*\*

*Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 30.*

*Monsieur le Maire interroge aussi le public afin de savoir si la séance est enregistrée. Réponse par l'affirmative.*

*L'ordre du jour est ensuite projeté en diaporama.*

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Monsieur David TORDJMANN est nommé Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.*

**QUESTION 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019**

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU, Maire.

*Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le Compte rendu du Conseil municipal du 29 Mars 2019, adressé en annexe par courriel à l'ensemble des Conseillers.*

*Monsieur Carmelo DI MARTINO demande d'ajouter la mention qu'il intervient toujours au nom de la minorité et précisera lorsqu'il s'adressera à titre personnel.*

*Monsieur Rémi FERRONT sollicite, dans les questions diverses, l'ajout de sa demande d'information à la population concernant le problème des réseaux d'eau dans le prochain Bulletin Municipal.*

\*\*\*\*

**En conséquence.**

*Vu le compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2019.*

Considérant les remarques pour modification validées par les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2019.

APPROBATION
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

**QUESTION 3 : ACQUISITION D'UN VEHICULE IVECO DEDIE AU SALAGE DES VOIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDEC**

**Rapporteur :** Monsieur François RIEU, Maire.

*Monsieur le Maire rappelle que le véhicule Renault MAXITY utilisé actuellement pour le déneigement a 10 ans. On peut légitimement craindre qu'une panne sérieuse immobilise cet engin à tout moment. Par ailleurs, l'état de dangerosité de l'engin ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'hygiène et de sécurité au travail.*

*C'est pourquoi la Commune envisage son remplacement par un véhicule adapté pouvant être équipé d'une saleuse.*

*Cet achat qui serait fait en neuf est estimé à hauteur de 34 900 € HT.*

*Monsieur Rémi FERRONT demande si l'utilisation de ce véhicule est uniquement dédiée au salage.*

*Monsieur Le Maire et Monsieur Pascal DUMONT répondent que cet engin est utilisable pour tout travaux au cours de l'année.*

*Monsieur Pascal DUMONT précise également que le MAXITY ne passera pas le contrôle technique en Juin au vu de son état actuel.*

DELIBERATION N°2019.04.16 01
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

\*\*\*\*

**En conséquence.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé pour le salage des voies communales dont le montant est estimé à 41 880 € TTC.
- **D'APPROUVER** le plan de financement qui s'établit de la façon suivante :

**PLAN DE FINANCEMENT**

**DEPENSES :**

- Acquisition véhicule neuf ..... 34 900.00 € HT  
 - **Total dépense HT** ..... 34 900.00 € HT  
 - TVA sur dépenses ..... 6 980.00 €

**TOTAL DEPENSES :** 41 880.00 € TTC

**RECETTES :**

➤ Subvention FDEC attendue 39 % : 13 611.00 €  
 ➤ Autofinancement communal dont TVA : 28 269.00 €  
**TOTAL TTC. :** 41 880.00 € TTC

- **DE DEMANDER** du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), une subvention de 13 611€ pour le financement de cet équipement.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2019.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de cet achat avant l'obtention de la subvention.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération à la signature du marché.

**QUESTION 4 : APPROBATION DU PROJET « TRAVAUX DANS LES ECOLES »**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS A SOLLICITER AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DSIL ET**  
**AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

**Rapporteur :** Monsieur François RIEU, Maire.

*Monsieur le Maire propose de poursuivre les travaux de rénovation dans les Ecoles, à savoir : la rénovation des peintures et des sols de classe, le remplacement de l'éclairage actuel par de la LED, l'équipement des classes avec du matériel numérique (VPI) et l'alarme spécifique anti-intrusion.*

*Monsieur Le Maire précise qu'une modification a été apportée sur le projet de délibération envoyé aux membres de l'assemblée. Cette modification porte sur l'ajout d'un devis supplémentaire d'un sol intégré à la demande de subvention.*

*Monsieur Le Maire mentionne également que la commune pourra prétendre à une aide supplémentaire grâce aux Certificats d'Economie d'Energie gérés par ARLYSERE.*

*Madame Corinne BUSALB annonce qu'il s'agit de la continuité des travaux entrepris par la précédente municipalité*

\*\*\*\*

**En conséquence.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le projet « Travaux dans les Ecoles ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **28 024.74 € TTC.**
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), du Conseil Régional et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) une subvention de **8 585.83 €** et au Conseil Régional une subvention de **8 805.98 € (hors alarme spécifique)** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

<b>DELIBERATION N°2019.04.16_02</b>
<b>En exercice : 19</b>
<b>Présents : 13</b>
<b>Votants : 18</b>
<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstentions : 0</b>

**QUESTION 5 : PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE :**  
**DEPRESSAGE DE LA PARCELLE N ET DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER**  
**AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU, Maire

*Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le programme des travaux en forêt communale, proposé par les services de l'ONF pour l'année 2019.*

*La nature des travaux est la suivante : Dépressage de la parcelle N*

*Le montant estimatif des travaux est de 2 918.00 € HT.*

*Monsieur Carmelo DI MARTNO demande la définition d'un dépressage*

*Monsieur Pascal DUMONT répond qu'il s'agit d'un éclaircissement de parcelles de forêt.*

\*\*\*\*

Oùï cet exposé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet exposé ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** l'aide la plus élevée possible au Conseil Régional pour la réalisation des travaux exposés ci-dessus.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

<b>DELIBERATION N°2019.04.16_03</b>
<b>En exercice : 19</b>
<b>Présents : 13</b>
<b>Votants : 18</b>
<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstentions : 0</b>

## **QUESTION 6 : SUBVENTIONS A ACCORDER A L'ASSOCIATION LA GRIGNOLAINE ET A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GRIGNON**

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU, Maire.

*Monsieur Le Maire propose d'attribuer aux associations « La Grignolaine » et « L'Amicale du Personnel de Grignon » une subvention, rappelant la création de l'Amicale par l'ensemble des salariés souhaitant ne plus être membres du COSI (Comité d'œuvres Sociales Intercommunal).*

*Monsieur Carmelo DI MARTINO demande au nom de la minorité si l'amicale du personnel de Grignon est une association loi 1901.*

*Monsieur Le Maire répond par l'affirmative*

*Monsieur Pascal DUMONT demande ce qu'est l'association « La Grignolaine »*

*Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de la caisse de l'école élémentaire gérée par la directrice.*

\*\*\*\*

**En conséquence.**

*Vu la délibération n°20181212.08 prise par le Conseil municipal réuni le 12 décembre 2018 relatif au concours financier de la Commune de Grignon à l'Association « Amicale du personnel de Grignon » -Conclusion d'une convention-Période 2019-2021.*

*Vu la délibération n°2019.03.29\_06 prise par le Conseil Municipal réuni le 29 mars 2019 approuvant le Budget primitif-Budget principal de l'exercice 2019.*

Considérant les crédits ouverts au Budget primitif-Budget principal de l'exercice 2019 pour un montant de 25 000 €.

Considérant le projet de classe de découverte pour 55 enfants de l'école primaire (classes de CE1 et CE2).

Considérant l'appel de fonds de l'Association la Grignolaine d'un montant de 3 600 €.

Considérant la convention passée entre la Commune de Grignon et l'Amicale du personnel pour l'attribution de bons d'achats et de chèques vacances au personnel communal.

Considérant l'appel de fonds émis par l'Amicale du personnel de la Commune de Grignon d'un montant de 6 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions suivantes :
  - 3 600 € à l'Association de la Grignolaine pour le financement de la Classe découverte.
  - 6 200 € à l'Amicale du personnel de la Commune de Grignon.

<b>DELIBERATION N°2019.0416_04</b>
<b>En exercice : 19</b>
<b>Présents : 13</b>
<b>Votants : 18</b>
<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstentions : 0</b>

## QUESTION 7 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU, Maire.

*Monsieur le Maire reprend les commentaires ci-dessous pour présenter la première décision modificative de l'exercice 2019, consistant à annuler les crédits ouverts par la délibération du quart des investissements en Décembre 2018. En effet, suite à l'élection en février 2019 de la nouvelle Municipalité et à l'orientation budgétaire des investissements adoptée, certains crédits ne seront pas consommés.*

*Cette décision modificative a donc pour but de réintégrer ces crédits sur des projets futurs ou en cours d'étude.*

### Commentaires DM1 votée le 16 Avril 2019

## INVESTISSEMENTS

#### **EXCÉDENT de CRÉDIT DM 1 : 39 881.87 €**

*Suite au changement de Municipalité au 3 Février 2019 et à la délibération 20181212.12 en date du 12 décembre 2018 autorisant le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissements à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, il s'avère que des crédits ouverts sur certaines opérations et repris réglementairement au budget primitif 2019 ne seront pas consommés. Il convient donc de les transférer sur les dépenses supplémentaires des chapitres 10 et 21 (vois ci-après) NON prévues au budget primitif 2019.*

#### **Opération 49- PUITES PERDU EAUX PLUVIALES**

**Compte 21538- Autres Réseaux : Excédent = 1 125 €**

Ne sera pas consommé

#### **Opération 51- SECURISATION RD 925-MAIRIE-SALLE POLYVALENTE**

**Compte 2151- Réseaux de Voirie : Excédent = 1 250 €**

Ne sera pas consommé

**Compte 2152- Installation de Voirie : Excédent = 37 506.87 €**

Ne sera pas consommé

#### **BESOIN DM 1 : 39 881.87 €**

#### **Chapitre 10- DOTATION FONDS DIVERS & RÉSERVES :**

**Compte 10226- taxe d'aménagement : Besoin = 6 000 €**

Emission d'un titre de la DRFIP pour 3165.11 € correspondant à des trop versés sur Taxe d'aménagement grevant des permis de construire annulés sur exercices antérieurs. Des crédits ont été prévus en Recettes au BP 2019, mais aucun crédit en Dépenses.

Crédit supplémentaire de 2834.89 € en provision d'une éventuelle et nouvelle régularisation émise en cours d'exercice.

*Il convient donc d'abonder cette dépense par l'excédent des crédits restitués par les opérations non réalisées ci-dessus.*

#### **Chapitre 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

**Compte 2188- Autres Immobilisations Corporelles : Besoin = 5 000 €**

Suite à la résiliation de la convention de prestations de fournitures de repas avec la Sté ELIOR au 1<sup>er</sup> juin 2019, le four de remise en température sera restitué à la société (prêt lors du passage de liaison chaude à liaison froide). Il conviendra donc de s'équiper d'un four avant de conclure un nouveau contrat de fournitures de repas avec un nouveau prestataire.

*Il convient donc d'abonder cette dépense par l'excédent des crédits restitués par les opérations non réalisées ci-dessus.*

**Chapitre 020- DÉPENSES IMPRÉVUES : Besoin = 28 881.87 €**

*Il convient d'affecter l'excédent non affecté aux dépenses ci-dessus en dépenses imprévues en vue d'investissements futurs non décidés à ce jour.*

# FONCTIONNEMENT

## 60-ACHATS ET VARIATION DE STOCKS

Suite au projet d'extension du cimetière, il est envisagé les aménagements suivants :

- La création de nouvelles concessions en PLEINE TERRE
- L'installation d'un columbarium de 12 cases
- La création de 5 cavurnes destinées à la vente
- La création de 8 caveaux destinés également à la vente

Les cavurnes et caveaux destinés à la vente seront à considérer comptablement comme des achats stockés et non comme des acquisitions patrimoniales. Il convient donc d'ouvrir des crédits dans le compte *6015 Terrains à aménager* à hauteur de 25 000 €

*Il est proposé d'abonder cette dépense par les crédits enregistrés au budget primitif en Dépenses imprévues du chapitre 022-*

# ÉQUILIBRE

## INVESTISSEMENTS

BESOINS				FINANCEMENT			
Opération	Article	Libellé	Montant	Opération	Article	Libellé	Montant
	10226	Taxe d'Aménagement	6 000.00 €	49	21538	Autres Réseaux	1 125.00 €
	2188	Autres Immob. corporelles	5 000.00 €	51	2151	Réseaux de voirie	1 250.00 €
	020	<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>28 881.87 €</b>	51	2152	Installation de voirie	37 506.87 €
		<b>TOTAL</b>	<b>39 881.87 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>39 881.87 €</b>

## FONCTIONNEMENT

BESOINS				FINANCEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
60	6015	Terrains à aménager	25 000.00 €	022		<b>Dépenses imprévues</b>	<b>25 000.00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>25 000.00 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>25 000.00 €</b>

73130 Code INSEE	Commune de GRIGNON BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2019
---------------------	---------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**BESOIN CREDIT CHAP. 10-CREDIT CONSTRUCTION CAVEAUX**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6015 : Terrains à aménager	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	28 881.87 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>28 881.87 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2151-51 : SECURISATION RD 925 MAIRIE-SALLE POLYVALENTE	1 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-51 : SECURISATION RD 925 MAIRIE-SALLE POLYVALENTE	37 506.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21536-49 : PUITES PERDU EAU PLUVIALES	1 125.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>39 881.87 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>39 881.87 €</b>	<b>39 881.87 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

**D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle a été présentée

<b>DELIBERATION N°2019.0416_05</b>
<b>En exercice : 19</b>
<b>Présents : 13</b>
<b>Votants : 18</b>
<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstentions : 0</b>

## **QUESTION 8 : QUESTIONS DIVERSES**

### ***1/Point n°21 du Conseil Municipal du 28 Mars 2019***

*Monsieur Rémi FERRONT demande qu'un suivi des remboursements de frais de garde pour les élus soit établi et communiqué en assemblée.*

### ***2/Décision Modificative n°1***

*Madame Stéphanie MARTIN demande si la décision modificative n°1 a été débattue en Commission des Finances. Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de commission au préalable, car il fallait organiser rapidement le Conseil pour délibérer sur les subventions liées au camion de salage. D'autres délibérations techniques se sont jointes à l'ordre du jour après discussion en commission des travaux. Monsieur Le Maire précise que les commissions seront régulièrement réunies pour les prochains conseils.*

### ***3/Bulletin Municipal***

*Monsieur Rémi FERRONT demande si un encart peut être mis à la disposition de la minorité dans les bulletins municipaux.*

*Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants mais ne s'y oppose pas et pourra être étudié pour les prochains bulletins.*

*Monsieur Le Maire appelle aux volontaires pour la distribution des prochains bulletins municipaux.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.*

*Aucune question n'a été formulée par les membres de l'Assemblée.*

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08.*

.....

### **Questions du Public :**

*Monsieur Le Maire évoque la rencontre de l'après-midi avec des jeunes de Grignon suite à une pétition pour la création d'un skate-park.*

*Monsieur Rémi FERRONT évoque l'ouverture de la déchèterie provisoire à Gilly sur Isère et signale que les bennes de gravats sont trop hautes pour décharger des remorques.*

*Monsieur Thierry BINET remarque que la déchèterie provisoire est une porte ouverte aux dépôts sauvages.*

*Monsieur Le Maire répond que cette alternative n'est pas terrible mais mieux que la fermeture de 6 mois envisagée au début.*

*Monsieur Le Maire sensibilise des élus à la vigilance et leur demande de signaler tout dépôt sauvage en Mairie et rappelle que les gros dépôts peuvent être amenés aux déchèteries d'Ugine et de La Bâthie.*

### **Construction de caveaux :**

- *Y-a-t-il de la demande ? (Question d'un administré)*

*Monsieur Pascal DUMONT répond qu'il reste peu de stock et qu'il faut pouvoir répondre à la demande éventuelle.*

- *Il y a quand même maintenant plus de demandes d'incinération ? (Question d'un administré)*

*Monsieur Le Maire répond que, malgré une évolution des incinérations, il faut pouvoir satisfaire tous les besoins. L'aménagement du cimetière est une opération qui vise le long terme.*

Achat du véhicule IVECO :

- L'ancien véhicule (MAXITY) sera-t-il repris ? (Question d'un administré)

Monsieur Pascal DUMONT répond par l'affirmative. Le vendeur du nouveau véhicule assure une reprise.

Sécurisation de la RD 925 :

- Les travaux de la RD 925 sont-ils prévus ? (Question d'un administré)

Monsieur le Maire répond que dans l'immédiat, rien ne sera fait, mais que l'analyse des aménagements proposés par le bureau d'étude sera faite au cours de l'année en commission pour une programmation future.

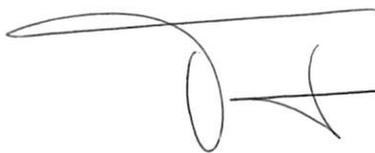
\*\*\*\*\*

Compte rendu rédigé le 17 avril 2019 à Grignon. (Version provisoire en attente de la validation au prochain Conseil municipal)

- Le présent compte rendu vaut procès-verbal de séance.

Le Maire,

Monsieur François RIEU



Le Secrétaire de Séance,

Monsieur David TORDJMAN

